

Fiche d'information du produit d'assurance

Compagnie : Agria Assurance pour animaux

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Assurance-Vie – Indemnisation à hauteur du montant assuré si votre chat meurt d'une maladie ou d'un accident, ou si un examen vétérinaire conclut qu'il ne peut pas être traité ni survivre et qu'il doit être euthanasié.

Consulter les conditions et la police d'assurance pour connaître tous les détails.



Qu'est-ce qui est inclus dans l'assurance ?

- ✓ L'assurance indemnise la valeur de l'assurance Agria Assurance-Vie (valeur marchande) si votre animal meurt ou doit être euthanasié en raison d'une maladie / accident indemnisable.

Assurances complémentaires possibles :

Agria Assurance complémentaire Élevage Vie



Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans l'assurance ?

- ✗ Aucune indemnisation n'est accordée si le chat se sauve ou disparaît, ou s'il meurt ou est euthanasié à la suite de :
- ✗ Troubles du comportement et de l'humeur ou mauvaises habitudes.
- ✗ Lésion résorptive odontoclastique féline (résorption dentaire) et défauts d'occlusion.
- ✗ Parvovirose (ou typhus ou panleucopenie infectieuse féline), herpes virose/calcirose (ou coryza), leucose féline (felv), rage (rabies) si le chat n'est pas suffisamment vacciné.
- ✗ Chat porteur chronique mais ne présentant lui-même aucun signe de maladie.
- ✗ Complications de maladies, de blessures ou de traitements habituellement non indemnisés.

Exclusions liées à certaines races

- ! Pour les chats persans ou exotique, aucune indemnité au titre de l'assurance vie n'est accordée si le chat meurt ou est euthanasié pour une raison liée à ses narines ou aux voies nasales.
- ! Concernant les Scottish et Highland, aucune indemnité au titre de l'assurance Agria Assurance-Vie n'est accordée si le chat meurt ou est euthanasié en cas de maladie articulaire.

Consulter les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux autres exceptions.



Existe-t-il des limitations à la couverture de l'assurance ?

- ! L'assurance a un délai de carence de 20 jours (ou 12 mois pour les pathologies hanche et luxation rotule, ainsi que vices cachés) sauf indication contraire dans les conditions. Cela implique que l'assurance n'indemnise pas les maladies survenues pendant le délai de carence, qui commence à courir à la date de prise d'effet de l'assurance.



Où s'applique l'assurance ?

L'assurance est valable en France métropolitaine. Elle est également valable jusqu'au renouvellement du contrat, dans les autres pays de l'Union Européenne, en Norvège, au Royaume-Uni ou en Suisse, à compter du départ de France.



Quelles sont mes obligations ?

Vous êtes tenu de prendre les précaution suivantes pour prévenir ou limiter les blessures chez le chat :

1. Vous devez vous conformer à la loi sur la protection des animaux en France et aux autres législations, ordonnances et dispositions qui visent à prévenir maladies et blessures chez les animaux. Vous devez aussi respecter les décisions et les ordres des vétérinaires ou des autorités.
2. Si le chat tombe malade ou se blesse ou présente des symptômes de maladie, des signes de léthargie ou une perte de poids, vous devez immédiatement consulter ou appeler un vétérinaire.
3. Vous devez suivre les instructions et les recommandations du vétérinaire concernant le traitement, la convalescence et la rééducation du chat.
4. Vous devez consulter ou appeler le vétérinaire de nouveau si la santé de l'animal ne s'améliore pas avec le traitement en cours, la convalescence et la rééducation.



Quand et comment dois-je payer ?

Une assurance souscrite doit être réglée sous 14 jours par prélèvement SEPA. Consultez les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux paiements.



Quand commence et finit l'assurance ?

- L'assurance prendra effet à minuit, c'est-à-dire le jour suivant celui où vous avez souscrit la police, ou à partir d'une date particulière convenue.
- Sauf accord contraire, la période d'assurance est toujours d'un an. Le contrat d'assurance est reconduit automatiquement s'il n'est pas résilié.



Comment puis-je résilier mon contrat ?

Vous pouvez résilier l'assurance avec effet immédiat si votre animal meurt, est vendu ou si le besoin de contracter une assurance n'existe plus pour d'autres raisons. Nous pouvons résilier l'assurance si vous ou un autre assuré avez gravement manqué à vos obligations ou pour d'autres motifs particuliers. Quand vous achetez votre produit ou service sur Internet, par téléphone ou en dehors de nos agences, soit un achat à distance, vous avez la possibilité de changer d'avis dans les 14 jours. Contactez-nous et nous vous aiderons.